

CLUB HAUS AM BRILL

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Version Juillet 2025

CLUB HAUS AM BRILL

Club Activ Plus



7, Rue du Millénaire
L-8254 Mamer

Agrément n°

1. Informations administratives

| | |
|--|--|
| Désignation | Club Haus Am Brill |
| Adresse | 7, rue du Millénaire L-8254 Mamer |
| Téléphone | 00352 30 00 01 |
| Courriel | clubhaus@mamer.lu |
| Page internet | www.clubhausambrill.lu |
| Commune signataire | Mamer |
| No d'agrément | |
| Heures d'ouverture du bureau | Lundi – Jeudi 09h00 - 12h00 & 13h00 - 16h30 Vendredi 09h00 - 12h30 Pendant les vacances scolaires: Lundi-vendredi: 09h00 – 12h30 |
| Jours et heures d'ouverture du club | Le club est ouvert au public pendant les heures de bureau et, en dehors de ces heures, uniquement aux participants aux activités. Le club est fermé pendant une courte période en été et en hiver. Ces périodes sont communiquées dans la brochure trimestrielle. |

2. Description générale du Club Haus Am Brill

Le club Haus am Brill est un lieu de rencontre, destiné en priorité aux adultes de plus de 50 ans qui souhaitent organiser activement leur temps libre, développer leurs intérêts existants, élargir leurs horizons et/ou apprendre de nouvelles compétences. Les activités sont axées sur l'apprentissage tout au long de la vie, le maintien de la santé physique et mentale et la promotion des contacts sociaux, en vue d'un vieillissement actif. L'interculturalité et l'intergénérationnalité sont des objectifs importants de l'établissement. C'est pourquoi des enseignants de différentes nationalités travaillent dans la maison, de nombreuses activités sont multilingues et des adultes de différents âges participent aux activités. Bienvenue est chaque personne qui

- s'intéresse aux activités culturelles, artisanales et artistiques
- souhaite améliorer ses connaissances linguistiques et/ou sa culture générale
- souhaite rester en forme physiquement et mentalement
- cherche le contact social dans une atmosphère détendue

1.1 Situation géographique

La commune de Mamer, non loin de la capitale et avec un accès direct à l'autoroute, se trouve dans le canton de Capellen. Cette situation géographique favorable contribue à ce que les participants au club viennent de différentes régions du pays.

Ces dernières années, la commune de Mamer a connu une croissance démographique fulgurante de plus de 30%.

La population de la commune de Mamer est actuellement de 11.367 habitants (état décembre 2024), répartis dans les trois localités de Mamer, Capellen et Holzem, pour une superficie totale de 27,8 km². Actuellement (décembre 2024), la commune de Mamer compte 49,4% de Luxembourgeois et 50,6% d'étrangers. Au total, la commune de Mamer compte 108 nationalités différentes. De nombreuses nationalités différentes sont également représentées dans les communes voisines et la frontière avec la Belgique n'est qu'à quelques kilomètres. Cela contribue à ce que la clientèle du club soit également internationale.

1.2 Historique et infrastructure du Club Haus Am Brill

Le club Haus Am Brill a été fondé en 2008 et se trouvait les premières années dans un bâtiment annexe de l'administration communale au château de Mamer.

La croissance constante du nombre de participants et la demande d'élargissement de l'offre, ont exigé peu de temps après de nouveaux locaux.

En 2010, le club a déménagé dans un ancien bâtiment d'école fondamentale à Capellen, 51, Rte d'Arlon. Il était ainsi situé au centre du village, à proximité immédiate de la rue principale.

Le 1er juillet 2025 le club Haus am Brill vient de déménager dans un ancien bâtiment d'école primaire à Mamer à l'adresse 7, rue du Millénaire. Quelques rénovations ont été effectuées

par la commune pour adapter le bâtiment aux besoins du Club. C'est prévu que le club restera provisoirement dans ce bâtiment pour une période de 2-3 ans.

Dans ce bâtiment de trois étages (sou-sol, rez-de chaussée et 1er étage), le club utilise actuellement des localités au rez- de chaussée et au Premier étage. Le club dispose de quatre grandes salles (anciennes salles de classe, dont une avec débarras), d'un bureau avec débarras, de deux petites salles qui peuvent être utilisées pour des activités individuelles ou en petit groupe, de trois débarras, d'une cuisine, d'un coin rencontre avec kitchenette sur le palier au Premier étage et des sanitaires sur les deux étages dont un pour personnes à mobilité réduite. Le premier étage est accessible par des escaliers à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment ainsi que par un monte-escalier qui a été aménagé dans les escaliers à l'intérieur du bâtiment.

Toutes les salles sont équipées de grandes fenêtres qui laissent entrer beaucoup de lumière du jour.

2.3 Accès au club

Le club Haus Am Brill est situé au centre de Mamer à 5 minutes à pied de la gare.

La cour de l'immeuble peut être utilisée comme parking pour les clients et il y a quelques places de parking public à proximité du bâtiment.

Le chemin de la rue à l'entrée est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux fauteuils roulants.

L'arrêt de bus se trouve à peu près à un kilomètre dans la route d'Arlon.

Les habitants de la commune de Mamer disposent en outre d'un service de navette gratuit, le "Ruffbus Gemeng Mamer", qui peut être utilisé sur demande, du lundi au vendredi, entre 08h00 et 20h00, et qui dessert toutes les localités de la commune, ainsi que quelques localités des communes adjacentes.

2.4. Installations et lieux pour l'organisation des activités

Les salles du club sont équipées de manière à pouvoir accueillir environ 12 à 14 personnes ayant une place assise à une table. De nombreux cours différents peuvent donc y être organisés. Deux salles sont équipées de tables pliables, ce qui permet de créer rapidement un espace pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes pour des activités ne nécessitant pas de tables.

Trois des quatre grandes salles sont chacune équipées d'un tableau noir et d'un écran, ce qui les rend idéales pour les cours de langue et les conférences.

Une salle au rez-de chaussée a été aménagée en "atelier" et est principalement utilisée pour des cours d'art et d'artisanat. À côté de l'atelier se trouve d'un côté un petit débarras et de l'autre côté un couloir avec des étagères qui conduit à une petite pièce dans laquelle se trouve le four de cuisson de la céramique.

Outre les locaux du club, différents locaux de la commune peuvent être utilisés, sur demande et après réservation préalable :

- le centre culturel de Capellen, dans lequel une grande salle est disponible au rez-de-chaussée
- la salle des fêtes de Holzem, qui dispose également d'une plus grande salle pour les cours de sport, les conférences, etc.
- la maison des associations à Holzem, qui est équipée d'une cuisine fonctionnelle et qui convient très bien pour des cours de cuisine.
- la piscine du lycée Josy Barthel à Mamer, où des cours d'aquagym sont proposés en coopération avec le Club aktiv+ de Kehlen.

2. Situation conventionnelle

3.1 La convention

La convention est un accord qui définit les obligations de l'organisme gestionnaire, et de l'Etat, les obligations en matière de protection des données à caractère personnel, les modalités de coopération entre les parties et d'assurance de la qualité des prestations fournies, les modalités d'information, de contrôle et de sanction de l'Etat et enfin encore la durée, la conclusion, la modification et les conditions d'une éventuelle résiliation.

La signature de la convention par les acteurs concernés a lieu chaque année.

La convention est signée par les acteurs suivants :

- Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
- Président du conseil d'administration de Foyers Seniors asbl
- Bourgmestre de la commune de Mamer

Le Club Haus Am Brill dispose d'un agrément, enregistré sous le numéro PA/98/05/005-bis, pour l'exercice de son activité de centre régional d'animation et de conseil pour personnes âgées.

3.2 Le financement

La participation financière des partenaires contractuels est fixée par écrit dans la convention. L'Etat finance 87%, la commune 13% des frais de personnel fixés dans la convention.

Actuellement, en plus des postes conventionnés, au club Haus Am Brill, un ETP (équivalent temps plein) de 0,25 est financé à 100% par la commune de Mamer.

Les frais de fonctionnement tels que matériel, l'organisation et la publication des activités sont pris en charge par l'exploitant, à l'exception d'une contribution négociable annuellement. Les recettes et dépenses des activités devraient être en équilibre.

Certaines dépenses exceptionnelles peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement auprès du ministère compétent.

Les frais d'entretien du bâtiment du club sont entièrement pris en charge par la commune.

La commune a mis à disposition l'infrastructure informatique et prend en charge les frais de maintenance.

4. L'organisme de gestion

Le gestionnaire du Club Haus Am Brill est l'Asbl Foyer Seniors. L'Asbl a été créée en 1987 dans le but de proposer des projets en faveur des seniors de la société luxembourgeoise.

En avril 2016, l'asbl Foyers Seniors et la commune de Mamer ont signé la convention avec le Ministère de la Famille pour la gestion du Club Haus Am Brill. L'ouverture du club remonte à 2008. Le club a fonctionné pendant plusieurs années via une convention entre les Foyers Seniors Asbl et la commune de Mamer, en tant qu'antenne du Club Haus am Becheler à Walferdange.

Depuis 2021, le club est indépendant, avec sa propre direction.

Foyers Seniors Asbl gère encore 7 autres clubs (situation fin 2023) sur le territoire luxembourgeois.

5. La population cible

L'offre du Club Haus Am Brill s'adresse en principe aux adultes, indépendamment de leur nationalité, de leur sexe ou de leur croyance. Elle n'est pas seulement accessible aux habitants de la commune de Mamer, mais à tous les habitants du pays et des régions limitrophes.

Lors d'activités spécifiquement intergénérationnelles, les mineurs sont également admis en fonction de l'activité, accompagnés d'un adulte qui en assume la responsabilité.

En raison de la présence de nombreuses nationalités différentes dans la commune de Mamer et les communes environnantes, la clientèle du Club Haus Am Brill est très internationale.

Actuellement, la moyenne d'âge de la clientèle est de 63 ans. De jeunes adultes participent également à certaines activités, notamment les activités artistiques et artisanales. Les activités sportives sont adaptées à une clientèle de plus de 50 ans.

6. Le personnel

6.1 L'équipe

Le temps de travail de l'ensemble de l'équipe correspond à un ETP de 2, réparti entre 3 personnes. L'ETP de la responsable est de 0,80. Une collaboratrice a un ETP de 0,65 et le troisième membre de l'équipe un ETP de 0,55.

6.2 Les formateurs et formatrices

Les chargé(e)s de cours qui ne font pas partie de l'équipe fixe travaillent tous en tant que freelance et sont payés par unité de cours. Ils/elles reçoivent un contrat dans lequel sont consignées les conditions convenues au préalable.

Actuellement, le club Haus Am Brill compte 23 chargé(e)s de cours qui proposent des cours réguliers de longue durée, ainsi qu'une douzaine de prestataires d'ateliers individuels.

6.3 Les bénévoles

Actuellement, aucune activité n'est exercée par des bénévoles au sein du club.

Cependant, des clients du club s'engagent régulièrement dans le soutien d'actions sociales. Ils réalisent des objets d'art pendant leur temps libre, qui sont ensuite mis en vente au club afin de soutenir des projets sociaux.

Le projet intergénérationnel d'aide aux devoirs en collaboration avec la Maison Relais de Capellen auquel ont participé 5 bénévoles a pris fin en juillet 2024.



PROJET D' ÉTABLISSEMENT

CLUB HAUS AM BRILL

JUILLET 2025

1. Les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du programme

1.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux du club sont, en ce qui concerne le vieillissement actif :

- l'apprentissage tout au long de la vie
- la promotion du maintien de la santé physique et mentale
- la promotion des contacts sociaux et la prévention de l'isolement social
- l'interculturalité et l'intergénérationnalité.

1.2 Objectifs spécifiques et mise en œuvre

Pour soutenir les objectifs généraux susmentionnés, il est important pour le club Haus Am Brill de couvrir le plus de domaines possible afin de s'adresser à des personnes ayant des intérêts et des capacités différents, ainsi qu'à des personnes de nationalités différentes, et de permettre ainsi à chacun de faire l'expérience de la compétence d'action.

Le club met particulièrement l'accent sur

- les activités artistiques, manuelles et créatives
- des activités de promotion de la santé

Ces activités reflètent les compétences de l'équipe et la demande de la clientèle actuelle. De plus, elles sont indépendantes des connaissances linguistiques et donc accessibles à tous, et favorisent les contacts sociaux et les expériences communes.

Cependant, nous essayons toujours de couvrir tous les autres domaines.

Le club s'est fixé pour objectif d'être accessible à une population aussi large que possible. C'est pourquoi les activités sont proposées dans différentes langues et à différents moments de la journée et du week-end. Des cours de longue durée sont proposés, ainsi que des ateliers qui ne durent que quelques heures à deux jours. La satisfaction des clients est une condition importante pour le travail du club. L'équipe du club accorde une grande importance à la présence au quotidien, au contact avec les clients, à une atmosphère accueillante et à des relations respectueuses et amicales entre les membres du club et avec les clients.

1.3 Objectifs spécifiques pour mars 2024- mars 2026

La description détaillée des objectifs pour la période de mars 2024 à mars 2025 se trouve en annexe – **Annexe 1 page 17** de ce document

2. Offres du Club Haus Am Brill

Le Club Haus am Brill publie trois fois par an un programme, avec les cours, les ateliers, les voyages et les excursions proposés.

L'intérêt pour l'offre actuelle est régulièrement évalué et les activités sont adaptées aux besoins et aux intérêts de la clientèle. L'offre est complémentaire à celle proposée par la commune de Mamer.

Outre les activités proposées, le club Haus Am Brill offre également des informations sur des prestations d'autres services qui pourraient intéresser les clients. Des flyers se trouvent dans le présentoir à l'entrée et il est également possible de demander des informations auprès des collaboratrices.

2.1 Activités

Domaines des activités actuelles du club :

- Cours et ateliers artistiques et artisanaux
- Activités sportives
- Techniques de relaxation et massages de bien-être
- Cours de langues (espagnol, italien, anglais, néerlandais, luxembourgeois).
- Culture générale (conférences, discussions philosophiques, séances d'information)
- Activités culinaires
- Numérisation

Chaque année, le club propose diverses excursions et petits voyages (de 2 à 7 jours). Ceux-ci ont toujours un arrière-plan culturel.

2.2 [Projets et collaborations](#)

Au club Haus Am Brill, un projet social est soutenu en permanence. L'initiative est venue d'une cliente et ancienne responsable de cours. Certaines clientes fabriquent pendant leur temps libre des objets d'art qui sont proposés à la vente au club.

En outre, l'équipe du club essaie chaque année de soutenir un autre projet social à l'occasion des fêtes de fin d'année, en vendant des produits fabriqués et mis en vente par les membres de l'équipe et/ou par les clients.

Le projet d'aide aux devoirs pour les enfants de la Maison de Capellen a pris fin en juillet 2024.

3. Modalités d'inscription et de désistement

3.1 [Inscriptions](#)

Les inscriptions aux activités du club Haus Am Brill peuvent se faire de la manière suivante :

- par téléphone
- par courriel
- par courrier
- pendant les heures d'ouverture, directement au bureau.

Une place est réservée provisoirement selon les modalités d'inscription, jusqu'au paiement qui doit être effectué au plus tard 14 jours avant le début de l'activité et qui donne lieu à une réservation ferme.

Au club Haus Am Brill, la priorité est donnée aux personnes qui participent déjà à un cours et qui peuvent s'inscrire dès la fin d'un trimestre pour le trimestre suivant.

Cette procédure permet de garantir aux client(e)s la continuité de l'activité choisie et le maintien des contacts sociaux qui se sont créés.

L'ordre des inscriptions sera respecté pour les nouvelles inscriptions.

Le nombre de participants aux activités est limité. Le nombre est conditionné par les locaux, la complexité de l'activité, l'accord avec les formateurs/trices respectifs.

Les inscriptions sont consignées dans une liste d'inscription et les coordonnées sont enregistrées dans la base de données du club Haus Am Brill.

Cette liste donne ensuite lieu à la liste de présence qui est remise aux enseignant(e)s concernés. Celle-ci contient uniquement le nom et le prénom des participants.

Si une activité est déjà complète, d'autres demandes peuvent, après accord, être inscrites sur une liste d'attente. Ces personnes seront contactées si une place se libère. Les listes d'attente sont valables de septembre à juillet.

Pour les cours de sport et de langue, les nouveaux participants peuvent, sur demande, participer à une séance d'essai afin de vérifier si le cours de sport correspond à leur condition physique ou si le cours de langue correspond à leur niveau linguistique.

3.2 Annulation d'inscription

Les annulations peuvent être effectuées par écrit, par mail ou par courrier, par les mêmes moyens que les inscriptions, ceci avant le début du cours.

Dès le début du cours, les frais de participation sont à payer intégralement en cas d'annulation*, pour autant qu'il n'y ait pas de liste d'attente et qu'une autre personne puisse prendre la place.

*Des exceptions sont possibles en cas d'accidents, d'opérations, de maladies de longue durée, après accord de la direction du club.

4. Communication interne et externe

4.1 Communication interne

La communication interne entre le personnel

- Échanges verbaux réguliers entre le personnel*.
- Dossier commun sur l'ordinateur avec les informations nécessaires sur différents domaines.

*Le personnel du Club Haus Am Brill partage un bureau commun. Les informations peuvent donc être échangées oralement à tout moment.

La communication entre les clubs de l'asbl Foyers Seniors ainsi qu'avec les représentants du conseil d'administration

- Echange par mail ou par téléphone ; l'échange par mail est possible entre les responsables grâce à des adresses mail qui leur sont attribuées, ainsi qu'avec toute l'équipe des autres maisons via l'adresse mail générale de chaque club.

- Un représentant du conseil d'administration est attribué à chaque maison. Cette personne peut être contactée par téléphone ou par courriel. En outre, la présidente peut également être contactée en cas de besoin.

Plusieurs fois par an, les responsables de direction de toutes les maisons de l'organisme responsable Foyers Seniors asbl se réunissent avec un membre (généralement la présidente) de l'asbl ainsi que la secrétaire de l'asbl. Chacun peut inscrire des points à l'ordre du jour.

La communication avec les clients

- Au sein de l'institution, l'accent est mis sur la proximité avec les clients. Le bureau, qui se trouve au rez-de-chaussée, est ouvert à tout moment. Ainsi, les clients du Club Haus Am Brill ont toujours la possibilité de s'entretenir brièvement avec les collaborateurs.
- Les clients peuvent également contacter les collaborateurs par téléphone ou par courriel pendant les heures de bureau. Une grande importance est accordée au fait que chacun obtienne une réponse à court terme à un mail.

4.2 Communication externe

Au niveau national

- Au moins trois fois par an, une réunion "plénière" est organisée pour permettre aux responsables de tous les clubs d'échanger leurs points de vue. Celle-ci est organisée par une représentante du Gero (centre de compétence pour personnes âgées) et un(e) des chargé(e)s de direction d'un des clubs.
- Un échange avec la commune par le biais d'un représentant affecté à la maison, ainsi qu'un échange avec un représentant du ministère sont possibles à tout moment par courriel ou sur rendez-vous. Deux fois par an, les représentants de la commune, du ministère et de l'Asbl, ainsi que la responsable du club Haus Am Brill se voient à la réunion "Plate-forme" pour un échange.

Publication de l'offre du club

- trois fois par an dans une brochure envoyée par mail ou par courrier à tous les clients inscrits
- trois à cinq fois par an par le biais d'une newsletter envoyée par mail à tous les clients inscrits à cet effet
- régulièrement sur le site web des clubs
- sur le site internet Luxsenior
- quatre fois par an dans les pages club de gero, où le club dispose d'une demi-page A4 à publier
- trois fois par an sur le site web et dans la brochure de la "Landakademie" ; le club peut y publier toutes ses activités dans le domaine de l'apprentissage et du mouvement
- trois fois par an dans le "Coursëbuet" de la commune, où le club dispose de deux pages pour publier une description générale du club et de l'offre.
- le club est présenté sur le nouveau site Internet du Club aktiv +.
- il est possible, sur demande, de publier certaines activités dans le "Gemeengebuet".

- Le rapport annuel sera transmis une fois par an à la commune et au ministère et sera publié sur le "Registre pour personnes âgées".

5. La gestion des plaintes

Les plaintes et remarques de la part de la clientèle peuvent toujours être

1. transmises oralement aux chargé(e)s de cours (si elles concernent le contenu du cours)
2. transmises oralement au personnel présent
3. transmises oralement à la direction du club
4. envoyées par écrit par mail
5. envoyées par écrit par courrier

Toutes les plaintes doivent être communiquées à la direction, même si une solution a déjà été trouvée.

Toutes les remarques et plaintes seront prises au sérieux et une solution sera tentée de trouver dans l'intérêt de toutes les personnes concernées, ceci toujours dans la mesure du possible et en accord avec le règlement intérieur, le respect de toutes les personnes concernées et le bon déroulement des activités.

Les plaintes et remarques de personnes extérieures peuvent être communiquées comme décrit aux points 3, 4 et 5.

Les plaintes et les remarques de la part des chargé(e)s de cours doivent être communiquées comme décrit aux points 3 et 4.

6. Contrôle de la qualité au sein du club

L'équipe du club Haus Am Brill veille à ce que les activités proposées soient de qualité. Pour garantir cela, les procédures suivantes sont appliquées :

- Les formateurs/trices doivent disposer d'une qualification véritable dans le domaine dans lequel ils donnent des cours. Cela explique aussi le prix éventuellement un peu plus élevé de certaines activités. Lors d'un entretien préalable, on vérifie si les enseignant(e)s disposent d'une qualification et quelle est leur expérience.
- Le nombre de participants aux activités est limité afin que les chargé(e) de cours aient suffisamment de temps à consacrer à chaque participant (le nombre de participants varie d'une offre de cours à l'autre et est fixé à l'avance par l'équipe, en collaboration avec les enseignant(e)s).
- Les participants peuvent à tout moment faire part de leurs remarques à l'équipe (voir le point gestion des plaintes).
- Les membres de l'équipe sont présents dans les cours dont le déroulement n'est pas perturbé par leur présence, ce qui leur permet de se faire une idée de l'atmosphère qui règne dans les cours.
- La porte du bureau est toujours ouverte pendant les heures d'ouverture administrative et permet l'accès à tous les client(e)s.

Autres possibilités appliquées pour l'assurance/le contrôle de la qualité :

- Label GIMB (label du plan-cadre national "Gesond iessen , méi beweegen").

Les activités sportives et de promotion de la santé sont dotées du label GIMB et doivent être évaluées chaque année.

- Questionnaire

Le club Haus Am Brill s'est fixé comme objectif de distribuer un questionnaire tous les deux ou trois ans afin de vérifier l'offre actuelle d'activités.

- Statistiques

Le relevé des statistiques permet d'avoir un aperçu de l'évolution du nombre de participants, ce qui constitue également une indication de la satisfaction des client(e)s.

7. Les statistiques

Les statistiques permettent au club de visualiser l'évolution de la clientèle au fil des années et d'élargir ou de réorienter éventuellement les offres d'activités.

Des statistiques sont régulièrement collectées sur :

- l'évolution de la participation de la clientèle

L'évolution de la participation des client(e)s permet au club de savoir si les activités correspondent aux intérêts et aux besoins de la clientèle, en fonction de l'augmentation ou de la diminution du nombre de participants aux différentes offres.

- l'âge

L'âge peut être une indication des possibilités et des limites du club ou une incitation à élargir ou à réorienter les activités.

- Le sexe

Le sexe de la clientèle peut être une source d'inspiration pour repenser l'offre d'activités du club.

- Nationalité

La nationalité de la clientèle permet de déterminer si l'offre est suffisamment diversifiée pour la région.

- Communes de résidence

Cela permet d'avoir un aperçu de l'importance de la participation des habitants de la commune de Mamer et des régions du pays dont les participants viennent à Capellen.

8. Mesures de sécurité et plan d'évacuation

La direction veille au respect des mesures de sécurité et d'hygiène dans les locaux du club et dans l'organisation des activités. À cette fin, elle donne au personnel les instructions appropriées et coopère avec les services compétents dans ce domaine.

Les personnes qui fréquentent le club Haus am Brill sont priées de respecter les règles d'hygiène et de sécurité, faute de quoi l'accès peut leur être refusé.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du Club Haus Am Brill.

Des plans d'évacuation, en cas d'alarme incendie, sont affichés de manière lisible dans les couloirs du club.

Un classeur avec différentes procédures est à disposition dans le bureau.

9. Règlement d'ordre intérieur pour le personnel de Foyers Seniors asbl

Chaque membre du personnel de l'Asbl Foyers Seniors signe le règlement d'ordre interne pour le personnel, élaborée par le gestionnaire, au moment de l'embauche et en reçoit une copie conforme.

10. Règlement d'ordre interne du Club Haus Am Brill

Le présent règlement d'ordre interne est applicable pour tous les Clubs Seniors gérés par l'Asbl Foyers Seniors, ayant son siège au

Haus Am Becheler
15 A ,am Becheler
L-7213 BERELDANGE.

Il a été approuvé par les membres du conseil d'administration lors de leur réunion du 18 juillet 2000.

Un amendement au règlement d'ordre interne du 18 juillet 2000 a été approuvé par les membres du conseil d'administration lors de leur réunion du 8 octobre 2002.

1. L'accès aux « Clubhaiser »

L'accès aux clubs est pour tous les adultes et en priorité pour les personnes de plus de 50 ans, sans distinction de race, de religion ou d'ethnie, qui désirent préparer leur départ de la vie professionnelle, ou leur passage d'une étape de la vie à une autre et/ou qui veulent participer à la vie sociale et culturelle de la société en y assumant des responsabilités et/ou en cultivant des relations d'échange et de coopération entre elles et entre les générations.

La dimension intergénérationnelle du Club qui implique l'action d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes requiert l'ouverture du club à l'ensemble de la population d'une région.

L'entrée des locaux du club est gratuite, mais une participation aux frais est demandée lors de l'inscription ou de la participation à des activités ou des manifestations précises ponctuelles. Dans ce cas le prix d'entrée et/ou les modalités de participation sont indiquées lors de l'invitation et/ou bien ils sont affichés à l'entrée.

L'accès au club peut être refusé à toute personne qui ne respecte pas les dispositions du présent règlement d'ordre interne ou qui perturbe le bon fonctionnement des activités du club.

L'utilisateur accède aux clubs et participe aux activités proposées par les clubs à ses propres risques et périls. L'association sans but lucratif Foyers Seniors décline toute responsabilité en cas d'accident.

2. Les activités et les prestations du club

Les « Clubhaiser » développent, en collaboration avec les intéressés, des programmes qui s'adressent à la population décrite sous 1.

2.1. Types d'activités

Les activités organisées sur les plans récréatif, culturel, sportif, artisanal, artistique, social et autres sont organisées sous forme de rencontres informelles, de repas en commun, de fêtes à caractère familial, d'activités sociales de bénévolat et d'entraide, de groupes de discussion, de visites guidées, de promenades commentées, d'excursions ou de voyages organisés, de conférences, d'exposés, de séminaires, de cours d'initiation ou d'entraînement à des connaissances ou techniques définies.

Les intéressés peuvent à tout moment transmettre des propositions d'activité au personnel ou au secrétariat.

2.2. Modalités d'élaboration et d'exécution du programme d'activités

Les « Clubhaiser » affichent dans leurs locaux et/ou communiquent aux membres un programme périodique d'activités.

Lors de l'élaboration de ces programmes, les clubs tiennent compte des besoins et désirs spécifiques des clients et les intègrent dans la mesure du possible dans l'organisation et la réalisation des programmes et activités.

Ils collaborent étroitement avec les instances politiques locales (administration communale, Commission du 3ème Age,...).

Ils coopèrent de façon constructive aux initiatives des sociétés ou associations locales et/ou régionales

Ils se concertent avec les professionnels qui interviennent sur les plans associatif, culturel, social, psychosocial, médical, médico-social, sportif et scolaire.

2.3. Modalités d'inscription

Toute personne souhaitant suivre une des activités proposées doit s'inscrire au secrétariat et le cas échéant payer le montant fixé pour l'activité.

3. Jours et heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont affichées aux clubs.

L'ouverture du samedi ou dimanche se fera suivant les activités du programme et/ou suivant l'évolution des activités des clubs. L'ouverture pendant les jours fériés se fera exceptionnellement.

Si pendant certaines périodes de l'année, les clubs n'étaient pas ouverts au public, ces périodes de fermeture seraient affichées dans les locaux des Clubs.

4. Mesures de sécurité et d'hygiène

La direction veille à l'observation des mesures de sécurité et d'hygiène à l'intérieur des locaux des clubs et lors de l'organisation d'activités. A cet effet il donne au personnel les instructions nécessaires et il collabore avec les instances compétentes en la matière.

Les personnes fréquentant les Clubs sont priées de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité ainsi que la propreté des lieux, sous peine de se voir refuser l'accès aux clubs.

Il est interdit de fumer dans les locaux de tous les « Clubhaiser ».

5. Le personnel

Le personnel est tenu de se présenter dans une tenue nette, soignée et de respecter la personnalité, l'autonomie ainsi que les opinions politiques ou religieuses des personnes qui fréquentent les clubs et ses activités et de veiller aux bonnes relations de ces personnes entre elles.

Le conseil d'administration désigne le représentant du personnel à la plate-forme de coopération.

6. La plate-forme de coopération

En cas de questions relatives à l'interprétation du présent règlement la plate-forme de coopération avisera.

11. Organigramme

L'organigramme du club Haus Am Brill se trouve en annexe – **Annexe 2 page 19** de ce document

ANNEXE 1 – Objectifs spécifiques pour la période de mars 2024-mars 2026

Objectif 1 : Élargir notre offre d'activités dans le but d'augmenter l'intérêt et la participation de la clientèle masculine

Justification du choix de l'objectif :

Les hommes sont tout aussi concernés que les femmes par le risque de tomber dans l'isolement social après la fin de leur carrière professionnelle et / ou de trouver une activité qui a du sens à leurs yeux.

Pourtant, nous constatons que de nombreuses activités du club ne sont fréquentées que par des femmes et que le pourcentage de participants masculins n'est que de 20%.

Nous aimerions nous pencher sur les questions suivantes au cours des prochains mois :

- Notre club est-il trop peu connu des hommes ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles les hommes évitent de participer aux cours et pouvons-nous y remédier ?
- La plupart de nos activités sont-elles orientées de telle sorte que les hommes ne se sentent pas concernés par les thèmes abordés ?

Nous souhaitons ensuite essayer de développer notre offre d'activités de manière à ce qu'elle attire également la clientèle masculine.

| Sous-objectifs | Mesures/Plan d'action | Évaluation et adaptation éventuelle |
|---|--|--|
| Découvrir les centres d'intérêt des participants masculins | Déterminer quelles activités sont actuellement fréquentées par des participants masculins. | Questionnaires aux clients masculins |
| Saisir la motivation de la clientèle masculine actuelle | Enquête/entretiens/questionnaires | Questionnaires & évaluation entre novembre 2024 et janvier 2025 |
| Recueillir les souhaits de nouvelles activités de la clientèle masculine actuelle et de nouveaux clients potentiels | Enquête/entretiens/questionnaires -interroger la clientèle masculine actuelle -interroger la clientèle féminine actuelle sur les intérêts éventuels de leurs partenaires | Interrogation de la clientèle masculine & évaluation |
| Proposer de nouvelles activités | -sur la base des résultats de l'enquête -par des recherches | Les activités ont peu changé vu le résultat de l'évaluation du questionnaire |
| Atteindre une nouvelle clientèle | distribuer des flyers de manière stratégique /prendre contact avec d'autres organisations de la commune | |

Objectif 2 : Education à la nature et à l'environnement

Justification du choix de l'objectif :

Le programme d'activités du Club Haus Am Brill couvre déjà de très nombreux domaines. Mais dans le domaine de la nature et de l'environnement, nous avons jusqu'à présent peu d'offres. Comme la protection de l'environnement est l'un des thèmes les plus actuels, nous sommes d'avis qu'il est de notre responsabilité d'intégrer ce thème dans notre club en tant que domaine de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'expérience et la connaissance doivent être au premier plan. Il ne s'agit pas de faire la leçon aux gens, mais de leur donner accès à un maximum de thèmes liés à la nature et d'éveiller leur intérêt. Bien entendu, les objectifs généraux de notre établissement sont également pris en compte : apprentissage tout au long de la vie, promotion des contacts sociaux, maintien de la santé physique et mentale.

| Sous-objectifs | Mesures/plan d'action | Evaluation et adaptation éventuelle |
|--|--|---|
| S'informer | Prise de contact avec des organisations de protection de la nature | Contact avec différentes associations pour des conférences et activités |
| Rendre le sujet visible dans notre programme | Ajouter le sujet comme nouveau thème dans notre brochure | Introduction d'un nouveau symbole dans la brochure |
| Offrir un accès à un maximum d'activités sur des thèmes de la nature et de l'environnement | Des événements éducatifs réguliers : Conférences Randonnées guidées sur différents thèmes Excursions | Certaines activités ont déjà eu lieu; un voyage est prévu en automne 2025 |
| Renforcer la conscience et la responsabilité personnelle pour la protection de la nature et de l'environnement | idem | Recrutement de bénévoles auprès de l'association "Sauvons Bambie" |
| Renforcer la capacité d'action dans le domaine de la nature et de l'environnement | Ateliers et activités visant à acquérir de nouvelles compétences et aptitudes dans le domaine de la nature et de l'environnement | Plusieurs activités et excursions ont eu lieu |
| Encourager l'engagement dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement | Motiver la participation à des projets environnementaux par toutes les mesures mentionnées ci-dessus et | idem |

| | | |
|--|----------------------------------|--|
| | par la diffusion d'informations. | |
|--|----------------------------------|--|

ANNEXE 2 – Organigramme du Club Haus Am Brill



